

---

## Karta Polaka : pour la Polonia ou pour la Pologne?

### Description

Éparpillés dans les 15 Etats post-soviétiques , entre 1,5 et 3 millions d'individus d'origine polonaise n'ont pas accès à la citoyenneté que leur «mère patrie» pourrait leur offrir, en raison d'une interdiction de la double citoyenneté dans leur pays de résidence. Qu'à cela ne tienne: Varsovie a concocté pour eux une carte ethnique, dont les implications sont tout autant pratiques que géopolitiques.

---

Le 9 mars 2009, une cérémonie chargée d'émotion se déroula à Bakou en Azerbaïdjan. Helena Szejch-Zade, doyenne de la communauté polonaise en Azerbaïdjan, se vit remettre la première *Karta Polaka* (traduit par: la Carte du Polonais) du pays. Cette carte ethnique est le résultat d'une politique d'intensification des liens entre la Pologne et sa diaspora, désignée par le terme «*Polonia*», depuis la chute du mur de Berlin.



Le phénomène n'est pas unique, dans un monde globalisé «qui rétrécit», pour reprendre l'expression d'Allen et de Hamnet . On remarque récemment une multiplication des contacts entre la plupart des diasporas et leurs «terres d'origines». L'éloignement, qu'il soit géographique ou temporel, se trouve excessivement raccourci, grâce aux progrès fulgurants des moyens de transports et communications ou encore à la relative stabilité des relations internationales. La Pologne, comme d'autres, est allée plus loin que de simples contacts. elle a œuvré au développement de ce que Basch dénomme un «État nation dé-territorialisé»; soit l'extension des logiques étatiques à une communauté ethno-nationale désunie par un éclatement territorial.

### Une ethno-nation éparpillée

L'«ethno-nation polonaise» s'est caractérisée pendant des siècles par une mobilité hors du commun. En raisons de facteurs politiques, militaires et économiques, ce seraient aujourd'hui entre 15 et 20 millions de personnes à travers le monde qui pourraient se réclamer d'une ascendance polonaise, rapportés aux 38 millions d'habitants que compte la Pologne. Si la majeure partie de la «Polonia» est répartie dans les pays occidentaux[1], on recense de larges communautés dans l'espace post-soviétique.

Les territoires ayant appartenu à la Pologne avant 1945 abritent ainsi de nombreux individus qui pourraient se revendiquer d'origine polonaise : entre 400.000 et 800.000 au Bélarus (fonction des estimations officielles ou indépendantes), 235.000 en Lituanie (recensement de 2001) et 144.000 en Ukraine (2001). De même, ils seraient environ 170.000 en Russie (2002) et 60.000 en Lettonie (2001). Une importante communauté polonaise de plus de 60.000 personnes résidait au Kazakhstan jusque dans les années 1980, résultat des déportations tsaristes et staliniennes. Mais elle a fortement diminué depuis l'ouverture des frontières et une vague de rapatriement initiée par l'État polonais.

Alors que les liens avec ces communautés co-ethniques étaient relativement détendus pendant l'ère communiste, on a assisté à ce que Robert Smith qualifie, notamment dans le cas polonais, de « *reconfiguration majeure* » de la relation entre mère patrie et diaspora; une reconfiguration causée par une « *crise politique interne affectant l'identité nationale, qui implique une revalorisation des émigrants, qui revêtent une plus grande importance stratégique, potentielle ou réelle* ». En l'occurrence, la grave crise économique et sociale des années de transition, conjuguée à une émigration de masse et à une stabilisation des relations internationales, chapeautée par l'adhésion à l'OTAN en 1999 et à l'Union européenne (UE) en 2004, ont servi de catalyseurs à une prise en compte accrue des Polonais de l'étranger par les autorités polonaises. De nombreuses organisations politiques et sociales (Sénat, associations à caractère public, ONG...) sont maintenant chargées de maintenir et développer les liens avec ces communautés.

### **Une identité ethnique flexible**

En ce qui concerne les Polonais de l'est, la «reconfiguration majeure» eut lieu lors de l'adhésion de la Pologne à l'UE. D'une part, le pays se dut de rendre sa frontière orientale plus étanche, afin de rejoindre le marché commun et l'espace Schengen en 2007. D'autre part, une vague de mécontentement populaire, suite à la longue crise des années 1990 et aux humiliations ressenties lors des négociations d'adhésion à l'UE, porta au pouvoir les nationalistes conservateurs Lech et Jarosław Kaczyński entre 2005 et 2006. Leur programme promouvait ouvertement le retour à une société traditionnelle, ethniquement homogène. Resserrer les liens avec des co-ethniques «oubliés» du mauvais côté de la frontière s'imposait donc comme une priorité, et la loi sur la *Karta Polaka* fut adoptée le 7 septembre 2007, pour entrer en vigueur le 29 mars 2008[2].

La Carte est spécifiquement conçue pour les individus qui prouveraient leur ethnicité polonaise des 15 États successeurs de l'Union soviétique, dont la législation ne permet pas les cas de double citoyenneté. Elle n'offre pas un accès à la citoyenneté polonaise, mais une reconnaissance de l'appartenance d'un individu à l'ethno-nation polonaise. Elle est délivrée par des autorités consulaires, et valable pendant dix ans[3].

Les candidats à l'obtention de la Carte peuvent prouver leur identité polonaise de plusieurs façons. Ils doivent pour cela démontrer leur ascendance polonaise[4], grâce à leur certificat de naissance, et leur maîtrise de la langue, ne serait-ce qu'élémentaire. Si ces deux conditions ne peuvent être remplies, alors les candidats doivent présenter un certificat d'une association culturelle polonaise certifiant leur engagement à promouvoir la langue et la culture polonaise. La *Karta Polaka* véhicule ainsi une conception remarquablement flexible de l'identité ethnique polonaise, à travers des critères peu contraignants et aisés à satisfaire.

Dans tous les cas, les candidats doivent remplir un questionnaire de 150 questions portant sur les

coutumes et traditions, la littérature ou encore la géographie de la Pologne. On y trouve par exemple des questions sur le lieu de résidence du dragon de Wawel (Cracovie), ou sur un mets typique du «Jeudi Gras» (des beignets). Tout semble ainsi avoir été fait pour qu'un nombre maximum de personnes puisse l'obtenir.

### **Une quasi-citoyenneté symbolique aux conséquences concrètes**

Une telle inclusion élargie peut s'expliquer par les implications pratiques de la Carte. Elle permet de contourner des interdictions formelles de citoyenneté multiple dans les États post-soviétiques, tout en accordant un traitement préférentiel aux populations co-ethniques polonaises qui y résident. Les détenteurs du document peuvent ainsi se faire rembourser du coût d'un visa Schengen, obtenir une bourse d'État, accéder au marché du travail, monter leur propre entreprise et même obtenir des réductions dans les transports publics et les musées. Bien que la Carte n'offre pas d'allocations chômage ou d'aide au logement, elle garantit un libre accès aux services de santé d'urgence (accidents, accouchement, etc.). Ces privilèges se justifient par l'idée que les détenteurs de la Carte, qu'ils viennent de Lituanie ou du Kirghizstan, partagent des traits ethno-culturels communs avec les Polonais de Pologne. À ce titre, ils ne nécessiteraient pas d'une quelconque ré-adaptation dans leurs interactions avec la mère patrie.

Aussi la contribution de ces co-ethniques au système éducatif ou encore à l'économie polonaise pourrait s'avérer peu coûteuse et extrêmement bénéfique, pour ces individus comme pour la Pologne, qui a aujourd'hui besoin d'une main d'œuvre bon marché pour compenser l'émigration de ses travailleurs vers l'Ouest européen[4].

Les avantages que la Pologne est susceptible de retirer de l'introduction de cette Carte s'avèrent ainsi substantiels, tant en termes économiques que géopolitiques. On peut imaginer l'outil d'influence que représenterait, à terme, la *Karta Polaka*, dans le cas où elle serait détenue par plusieurs centaines de milliers d'individus, à l'heure où la Pologne cherche, entre autres, à établir de solides bases pour une adhésion de l'Ukraine et d'autres pays du «Partenariat Oriental» à l'UE, voire à l'OTAN.

Une perspective qui n'est pas du goût de tous. Les autorités biélorusses se sont empressées, en 2008, de dénoncer la Carte comme une menace sur les relations polono-biélorusses, ainsi que sur l'équilibre inter-ethnique au Bélarus. Et d'accroître la pression sur les organisations culturelles polonaises en parallèle[5]. Une tension similaire survint en Lituanie. Le gouvernement y assimila la possession de la Carte à une trahison vis-à-vis de l'État. Des appels s'élevèrent au Parlement pour la démission de deux députés d'origine polonaise, ouvertement détenteurs de la Carte. Pour Gintaras Songaila, député conservateur lituanien, l'initiative polonaise n'est qu'un pan d'une politique de «re-polonisation amicale» contre laquelle il s'érige[6].

Trois ans après sa mise en circulation, le succès de la Carte reste néanmoins mitigé. Selon le ministère des Affaires étrangères jusqu'au mois de février 2010, les consulats avaient reçu 44.000 demandes et émis à peine 25.600 Cartes, la plupart ayant été accordées à des citoyens ukrainiens et biélorusses. Il semble donc que la plupart de la «*Polonia*» de l'est se soit montrée assez indifférente à l'offre de la mère patrie. À l'inverse, la Pologne est sur le point d'ouvrir, en 2012, 14 centres de visas en Ukraine, afin de faire face à une augmentation constante de demandes de visas Schengen: 452.000 ont été délivrés en 2010, et sans doute plus de 500.000 en 2011. Ces chiffres coïncideraient davantage, si l'entreprise d'affirmation d'un «*État nation dé-territorialisé*» à travers la diffusion de la «*Karta Polaka*» avait rencontré plus de succès. On peut ainsi se demander si les avantages de la Carte,

---

évidents pour la Pologne, paraissent aussi substantiels pour les membres de la «*Polonia*».

**Notes :**

[1] En particulier aux États-Unis (environ 10 millions), en Allemagne (2 millions), au Brésil (1,5 millions), en France (1 million), en Grande Bretagne (1 million) et au Canada (850.000). Estimations basées sur des recensements et statistiques des pays concernés.

[2] Notons que le Parlement est dissout le même jour. J.Kaczyński perd les élections législatives anticipées quelques semaines plus tard, le 21 octobre. La «Karta Polaka» est donc un des derniers succès politiques du premier ministre.

[3] Une exception à mentionner: si le bénéficiaire est âgé de 65 ans ou plus, sa Carte est alors valable à vie.

[4] Sur cette question, voir Krystyna Iglicka, «EU Membership Highlights Poland's Migration Challenges»: <http://www.migrationinformation.org/feature/display.cfm?ID=800>

[5] Les tensions culminèrent en février-mars 2010, par une vague de répression policière biélorusse contre les principales organisations polonaises du pays et une intervention politique directe de la Pologne, soutenue par le Parlement européen.

[6] Entretien avec Gintaras Songaila, Vilnius, 9 avril 2010.

**Sources principales :**

John Allen, & Chris Hamnett, (eds.) *A shrinking world?*, Oxford University Press, 1996.

Linda Basch, Nina Glick-Schiller, & Cristina Blanc-Szanton, *Nations Unbound: Transnational Projects, Postcolonial Predicaments and Deterritorialized Nation States*, Sydney, Gordon & Breach Publishers, 1994.

Robert C. Smith, "Diasporic memberships in historical perspectives: comparative insights from the Mexican, Italian and Polish cases", in: *International Migration Review*, 2003, vol.37, p.724-759.

**date créée**

15/12/2011

**Champs de Méta**

**Auteur-article :** Sébastien GOBERT